

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE  
PORTANT SUR L'APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2021**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 24 JUIN 2022,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu l'article 13 du décret n°86-221 du 17 février 1986 pris pour l'application de la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985 relative aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques et portant dispositions diverses relatives à l'établissement des comptes annuels ;

Vu le règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2020-01 du 09 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés ;

Vu l'instruction juridique commune BOFIP – GCP- 22 – 0005 du 24/02/2022 ;

Vu les statuts de l'UCA ;

**PRESENTATION DU PROJET**

L'université Clermont Auvergne détient des participations dans 5 sociétés : CNEP, CIDECO, Clermont Auvergne Innovation (CAI), BIOVALO et 2MATECH.

L'établissement exerce un contrôle exclusif ou conjoint sur les trois sociétés : CNEP, CIDECO et CAI.

Sachant que les critères listés à l'article 13 du décret susvisé sont remplis (le nombre moyen de salariés permanents est supérieur à 250 ; le montant hors taxe du chiffre d'affaire est supérieur à 30 millions d'euros, le total du bilan est supérieur à 15 millions d'euros), les périmètres de ces trois sociétés ont été intégrés dans les comptes consolidés.

Le périmètre de CAI est consolidé en intégration proportionnelle car les actionnaires qui sont au nombre de trois : BPI France, IRSTEPA et UCA administrent la société en cogestion en vertu des pouvoirs qui leurs sont confiés par les statuts.

Les périmètres des sociétés CNEP et CIDECO sont intégrés globalement dans les comptes consolidés.

Les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31/12/2021 se traduisent par un bénéfice net de **18 574 545 €**

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

D'approuver les comptes consolidés de l'exercice 2021.

**Le Président,**

Membres en exercice : 41

Votes : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

**Mathias BERNARD**

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA DELIBERATION  
2022-06-24-12

**Modalités de recours :** *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

**Comptes consolidés**

**Rapport de gestion**

---

**Exercice clos le 31 décembre 2021**

Par délibération du 5 septembre 2020, le conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne avait décidé de consolider les comptes de trois filiales pour lesquelles les participations de l'université étaient majoritaires ; le COFIL filiales qui s'est tenu le 13 septembre 2021 a maintenu cette sélection.

- Centre National d'Évaluation de Photoprotection (CNEP) ;
- CIDECO ;
- Clermont Auvergne innovation (CAI).

La consolidation présentée porte sur l'exercice 2021.

Elle a été réalisée conformément à l'instruction du 3 avril 2008 (NOR : BUD R 08 00017 J BOCP) relative aux comptes consolidés dans les établissements publics nationaux modifiée par la note n°2018-10-3642 du 8/11/2018. Elle a été audité par le collège des Commissaires aux comptes qui a rendu son rapport.

## **I - PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

### **Création de l'UCA expérimental avec intégration des comptes dans la comptabilité de l'UCA**

La personne morale Université Clermont auvergne a pris fin au 1er janvier 2021 au profit du nouvel établissement expérimental portant le même nom « Université Clermont Auvergne » créé dans le cadre de l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Ce nouvel établissement, créé par décret n° 2020-1527 du 7 décembre 2020 sous statut d'EPSCP aux RCE (Responsabilités et Compétences Élargies), est constitué d'une composante à personnalité morale, l'Institut national polytechnique Clermont Auvergne, dénommé « Clermont Auvergne INP », des composantes, instituts et écoles internes de l'UCA.

A compter du 1er janvier 2021, il a repris les biens, droits et obligations de l'Université Clermont Auvergne. Il partage et coordonne certaines compétences avec son établissement-composante, Clermont Auvergne INP.

Clermont Auvergne INP a repris les biens, droits et obligations de l'École d'ingénieurs SIGMA Clermont et les activités de formation et de recherche des deux écoles internes de l'UCA : Polytech Clermont-Ferrand et ISIMA.

L'établissement composante conserve son autonomie (budget, comptabilité, patrimoine, instances de gouvernance avec sa propre direction et son propre conseil d'administration) mais s'engage à suivre et à mettre en œuvre les orientations et politiques stratégiques émises par le directoire de l'EPE UCA.

Les statuts de l'EPE Université Clermont Auvergne ont été adoptés par délibération des conseils d'administration de l'Université Clermont Auvergne et de SIGMA le 21 février 2020 ; ils sont annexés au décret n° 2020-1527 du 7 décembre 2020.

L'EPE est composé des 6 instituts suivants :

- Institut Droit, Économie, Management ;
- Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation ;
- Institut des Sciences de la Vie, Santé, Agronomie, Environnement ;
- Institut Sciences ;
- Institut de technologie ;
- Clermont Auvergne INP, établissement-composante.

Ces instituts regroupent des composantes et des laboratoires.

L'EPE comprend des services mutualisés :

- La bibliothèque universitaire de l'Université Clermont Auvergne ;
- Le service universitaire des activités physiques et sportives ;
- Le service universitaire culture (SUC) ;
- Le service de santé au travail ;
- Le Pôle santé handicap étudiant ;
- L'espace d'accueil des étudiants et chercheurs internationaux ;
- La cellule Europe ;
- Le centre de culture scientifique étranger ;
- Le collège des écoles doctorales ;
- EURAXESS ;
- MESOCENTRE ;
- Clermont Auvergne Pépite ;
- Service des herbiers universitaires de Clermont Ferrand (UNIVEGE) ;
- Fondation universitaire : Université Clermont Auvergne Fondation (UCAF).

La structure budgétaire approuvée par délibération du conseil d'administration du 17 décembre 2020 comprend :

- un budget annexe immobilier ;
- un service à comptabilité distincte pour I-SITE ;
- un budget annexe pour la Fondation universitaire.

L'EPE est membre associé de l'Université Clermont Auvergne & associés, association d'établissements, créée conformément à l'article L718-16 créée par la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, dont la vocation est d'assurer la visibilité et l'attractivité du site universitaire clermontois à l'échelle internationale.

Une partie du patrimoine de l'université lui a été dévolu par l'Etat par convention signée le 19 avril 2011 par le Président de l'université d'Auvergne. L'Etat assure le financement du GER ainsi que les extensions du patrimoine à hauteur de 6.135 M€/an.

- Un contrat de partenariat public privé signé en 2013 dans le cadre de l'article 1er de l'ordonnance n°2004-559 du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat destiné à financer la construction et la maintenance d'un laboratoire et d'une crèche universitaire.
- Les projets en cours :
  - Le projet CAP-20-25 labellisé I-SITE dans le cadre de la 2ème vague du Programme d'Investissement d'Avenir : Ce projet a été piloté par l'Université Clermont Auvergne et associe des établissements et organismes d'enseignement supérieur et de recherche du site Clermontois (SIGMA Clermont, VetAgroSup, AgroParisTech, Ecole nationale d'architecture, CNRS, INRA, IRSTEA, INSERM), de nombreux acteurs socio-économiques et des collectivités territoriales. Il a fait l'objet d'une convention de préfinancement entre l'Etat, l'ANR et l'UCA signée le 13 avril 2017 octroyant 5 M€ à l'université pour mener le projet. La convention d'aide attributive signée le 29/12/2017 octroie à l'université un financement versé par l'ANR de 40 M€ dont 29,9 M€ pour l'initiative et 10,11 M€ pour les 3 labex CLERVOLC, IMOBS3 et IDGM+. Le labex IDGM+ est géré par la Fondation pour les Etudes et recherches sur le développement international (FERDI) ; les financements reçus pour ce labex sont des recettes d'intervention en nom propre reversées à la FERDI ;
  - Clermont Auvergne Innovation : Clermont Auvergne Innovation est une filiale dont L'université détient 64 % du capital. Cette structure qui a pour origine une Société d'accélération du transfert de technologie (SATT) envisage un nouveau modèle global d'innovation et de transfert de technologie pour les entreprises et/ou porteurs de projets en cohérence avec la stratégie de CAP 20-25 sur le territoire clermontois. L'université Clermont Auvergne assure actuellement la présidence de CLERMONT AUVERGNE INNOVATION ;

- Les projets financés dans le cadre du Plan de relance : L'établissement a obtenu 4.2 M€ au titre du Plan de relance. Ces crédits vont permettre de financer des programmes d'amélioration énergétique sur 2 bâtiments :
  - Le bâtiment abritant le PAC : 2.71 M€
  - Le bâtiment du Manège : 1.51 M€

Ils s'inscrivent dans le cadre du Plan Economie d'Energie des Campus 2030 (PEEC 2030).

- Valorisation du bâtiment ESTAING abritant l'UFR odontologie :  
Estimée en 2020 à hauteur des financements reçus (18 M€), la valeur du bâtiment inscrite au bilan a été revue à la baisse à réception de l'acte notarié du 22/03/2021 qui précise sa valeur : 13 M€. Cette réduction a eu pour effet de réduire les amortissements et la reprises des financements de l'actif à hauteur de 1.3 M€.

### Crise sanitaire « COVID-19 »

Par arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19, les fonctions administratives ont été basculées en télétravail, sous réserve des activités essentielles qui relèvent des plans de continuité de l'activité (PCA) et qui ne peuvent pas se faire en télétravail.

La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 instaure un dispositif « d'état d'urgence sanitaire ». L'état d'urgence sanitaire a été déclaré puis prolongé jusqu'au 31 juillet 2022 (loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire).

Durant toute la période de crise sanitaire, les services financiers et l'agence comptable ont fonctionné (travail entièrement à distance pendant le 1er semestre).

La gouvernance de l'université a mis en place des mesures spécifiques (fond social d'urgences, aides à l'équipement des étudiants, équipement en matériel informatique pour le personnel dans le cadre du travail à distance, équipement en matériel de protection individuel).

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. A la date de l'établissement des comptes annuels ne permettent pas d'évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

## II - PRESENTATION DU GROUPE

Le périmètre de consolidation comprend les entités suivantes :

Sociétés	Activités	Exercice 31/12/2021		
		Méthode	% de contrôle	% d'intérêt
ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE (Entité consolidante) 49, boulevard François Mitterrand 63001 CLERMONT-FERRAND	Formation et recherche	Mère	100,0%	100,0%
SA CNEP 25, avenue Blaise Pascal 63170 AUBIERE SIREN : 341 151 728	Recherche-développement et autres sciences physiques et naturelles	IG	100,0%	100,0%
SAS CIDECO 2, avenue Blaise Pascal 63170 AUBIERE SIREN : 827 456 195	Analyses, essais et inspections techniques	IG	100,0%	100,0%
SAS CLERMONT AUVERGNE INNOVATION 28, place Henri Dunand 63001 CLERMONT-FERRAND SIREN : 793 372 525	Recherche-développement et autres sciences physiques et naturelles	IP	64,8%	64,8%

### Entité consolidante :

L'Université Clermont Auvergne (UCA) est un Établissement Public Expérimental (EPE) à caractère scientifique culturel et professionnel, qui réunit sur une quinzaine de sites :

- 39 000 étudiants dont 1040 doctorants ;
- 5400 étudiants internationaux ;
- Plus de 3700 personnels, dont 2123 enseignants-chercheurs et enseignants et 1578 personnels techniques et administratifs ;
- 38 laboratoires ;
- 3 fédérations de recherche ;
- 6 chaires ;
- 6 campus répartis dans la région auvergnate : Clermont-Ferrand, Aurillac, le Puy-en-Velay, Montluçon, Moulins et Vichy ;
- 6 instituts :
  - o Clermont Auvergne INP ;
  - o Institut Universitaire de Technologie (IUT Clermont Auvergne) ;
  - o Institut Droit, Économie, Management ;
  - o Institut Lettres, Langues, Sciences humaines et sociales ;
  - o Institut des Sciences ;
  - o Institut Sciences de la vie, santé, agronomie, environnement.
- 5 écoles doctorales ;
- 173 formations ;
- 535 accords de partenariats en Europe et dans le monde.

### Filiales intégrées

- La société CIDECO a été créée fin 2016 par l'Université Clermont Auvergne. Le capital de CIDECO est détenu à 100 % par l'UCA. La société a fait l'objet d'une augmentation de capital de la part de l'UCA de 120 K€ en 2019.
- La société CNEP a été créée en 1987 par l'Université Clermont Auvergne. Le capital de CNEP est détenu à 94.17 % par l'UCA.
- La participation au sein de la société CAI (ex SATT GRAND CENTRE) est passée de 16,25% à 64,80% au cours de l'exercice 2019. Elle est restée inchangée au cours des exercices 2020 et 2021.

Enfin, les participations minoritaires (participations inférieures à 20 %) détenues dans d'autres structures ne font pas partie du périmètre de consolidation.

### Date d'arrêt et durée d'exercice

Les entités du groupe ont toutes arrêté leurs comptes sociaux en date du 31/12/2021.

La durée des exercices pour les quatre entités du Groupe a été de 12 mois.

### **III - PRINCIPES DE CONSOLIDATION**

Les comptes consolidés de l'université sont établis conformément au Recueil des Normes Comptables des Etablissements Publics (RNCEP) pour les comptes sociaux.

Ils sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés. Soit en application du règlement comptable CRC 99-02 ainsi que l'instruction codificatrice n°08-017-M9 du 3 avril 2008, à l'exception des deux dérogations suivantes à ce référentiel, en conservant les règles issues du RNCEP précité, qui permettent de donner une image homogène des comptes consolidés pour le lecteur des comptes annuels de l'université :

- Résultat exceptionnel : Plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel. Une comptabilisation en produits et charges d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette.

- Corrections d'erreurs : Les corrections d'erreurs sont comptabilisées conformément à la Section 4 « Corrections d'erreurs » de la norme 14 du RNCEP précité, à savoir qu'une correction d'erreur d'un exercice antérieur ne doit pas impacter le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte et doit être imputée en report à nouveau.

#### Changement de méthode

A défaut d'instruction comptable ou de norme comptable concernant les modalités de comptabilisation de la contribution de dévolution, les principes comptables suivants ont été retenus par l'établissement :

- A compter de 2019, à la suite d'une saisine de l'établissement, le bureau CE2B de la Direction Générale des Finances Publiques a préconisé le traitement de la contribution de dévolution en produit de l'exercice (argumentant que celle-ci est versée via la SCSP). L'université a donc enregistré la contribution de dévolution 2019 en totalité en subvention de fonctionnement, sans prise en compte du décalage entre le montant cumulé des dépenses engagées par rapport aux contributions perçues depuis la dévolution.

Ce retraitement a été comptabilisé au 1er janvier 2020 ; il a conduit à transférer le montant net des financements externes de l'actif au 31 décembre 2019 provenant de la contribution de dévolution en report à nouveau.

## **IV - SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE**

### **IV.1- SITUATION FINANCIERE DU GROUPE :**

La ventilation des recettes d'exploitation (chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation) du Groupe se présente comme suit (en K€) :

	31/12/2021
Dotation annuelle du Ministère	247 261
Autres financements publics	24 855
Collecte taxe d'apprentissage	904
Droits universitaires	5 036
Prestations de formation continue et VAE	11 827
Prestations de recherche (hors intra groupe)	4 456
Redevances de brevets	129
Prestations diverses	10 605
Quote-part de subv d'invest et neutralisation des amortissements	12 790
Reprises des amortissements et transfert de charges	159
Production immobilisée (dont frais de R&D)	322
Production stockée	49
<b>Total en K€</b>	<b>318 392</b>

Le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 25,8 M€ et se répartit comme suit en contributif :

CAI	CIDECO	CNEP	UCA
0,2	1,2	0,9	23,6



Il représente 8.1% des produits d'exploitation.

Les dépenses d'exploitation du Groupe s'élèvent à 301 M€. Les dépenses de personnel (235 M€) représentent 78 % des dépenses d'exploitation du Groupe.

Le résultat financier contribue positivement à l'ensemble puisque qu'il se monte à +0,9 M€. Ce résultat s'explique principalement par les charges d'intérêts sur emprunt à hauteur de -0,5 M€ et par un produit financier de 1,3 M€ lié à un abandon de créance sur l'entité CAI.

Les contributions des entités du Groupe au résultat net sont les suivantes :

	CAI	CIDECO	CNEP	UCA
Résultats nets (en M€)	0,8	0,0	0,0	17,8
Résultat net consolidé (en M€)	18,6			

#### Le bilan consolidé :

Au 31 décembre 2021, le total du bilan consolidé du Groupe s'élève à 441 M€, dont 355 M€ de fonds propres (part du Groupe uniquement).

L'endettement de 11,8 M€ est principalement composé de la redevance financière du contrat de partenariat public privé.

Le Groupe dispose d'une trésorerie nette de 113,2 M€ contre 100,5 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Cette hausse (+ 12,7 M€) s'explique essentiellement par :

- ❖ La marge d'autofinancement de + 27,5 M€,
- ❖ Une dégradation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité : - 2 M€,
- ❖ Les investissements qui ont été financés sur fonds propres à hauteur de - 12,4 M€,
- ❖ Les remboursements d'emprunts : -0,5 M€.

En cours d'année, la structure financière du bilan est abondée des acomptes de la subvention pour charge de service public versés environ chaque trimestre à l'UCA.

Variation de Trésorerie (en M€)	CAI	CIDECO	CNEP	UCA	TOTAL
Trésorerie de clôture	1,79	0,44	0,51	110,44	113,18
Evolution ouv. – clôt.	+ 0,70	+ 0,39	+ 0,19	+ 11,38	+ 12,66

## IV.2 – ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

### **L'activité Recherche à l'UCA :**

Selon le rapport d'activité de l'Université Clermont Auvergne de l'exercice 2021, l'UCA a signé au cours de l'exercice 277 contrats de recherche, 1 accord de copropriété issu de CAI et 122 accords de confidentialité spécifique à l'Animalerie de l'UCA.

Les types de contrats signés sont les suivants :

- 58 collaborations de recherche
- 20 CIFRE - Conventions industrielles de formation par la recherche
- 23 accords de consortium
- 83 prestations de services dont 66 sur les plateaux UCA Partner
- 14 partenariats
- 35 accords de confidentialités (NDA)
- 13 contrats de transferts de matériels MTA
- 4 mise à disposition de matériel
- 1 accord de maturation
- 26 autres

Ces contrats représentent 4.58 M€ HT de ressources financières.

Les contrats en gestion UCA PARTNER ont généré un total de 0.34 M€ ; ils comprennent :

54 prestations de services (externes) : 0.25 M€

1 contrat spécifique de partenariat : 0.8 M€

25 déclarations d'invention ont été signées et enregistrées (14 en 2020).

7 logiciels ont fait l'objet d'un dépôt à l'APP.

12 brevets ont été déposés en 2021 (3 en 2020) par les laboratoires (IMoST, IP, M2ISH, MEDIS, UMRP, UNH).

116 projets ont été contractualisés par 73 laboratoires en 2021 dont 41 financés par la Région AURA et 18 par l'ANR. Ils se répartissent par institut de la façon suivante :

Sciences de la Vie, Santé, Agronomie, Environnement : 68

Clermont Auvergne INP : 20

Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales : 14

Sciences : 8

Droit, Economie, Management : 4

Hors Institut : 2

Depuis le 1er janvier 2020, la filiale Clermont Auvergne Innovation est chargée de la promotion des 37 plateaux techniques UCA PARTNER regroupés autour des 7 pôles de compétences suivants :

Microscopie - Imagerie

Matériaux de structure – Traitement de surface

Analyses physico-chimiques

Technologies biologie santé

Véhicules intelligents, onde-communication

Technologies pour l'environnement et géomatique

Sciences Humaines et sociales

Les dépenses de l'UCA affectées à l'activité de recherche en 2021 se sont élevées en crédit de paiement (CP) à 89 M€ et 92 M€ en autorisation d'engagement (AE).

DESTINATIONS* (en K€)	PERSONNEL		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>Recherche universitaire</b>	<b>73 841</b>	<b>73 841</b>	<b>10 181</b>	<b>9 697</b>	<b>8 083</b>	<b>6 018</b>	<b>92 105</b>	<b>89 556</b>
D106 - Sciences de la vie, biotechnologie et santé	24 120	24 120	3 160	3 101	3 583	3 124	30 864	30 345
D107 - Mathématiques, sciences et techniques de l'information	7 770	7 770	372	340	108	62	8 249	8 172
D108 - Physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	7 389	7 389	922	898	776	516	9 087	8 804
D110 - Sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	3 745	3 745	732	681	1 139	488	5 617	4 915
D111 - Recherche universitaire-sciences de l'homme et de la société	17 856	17 856	2 113	2 013	141	78	20 111	19 947
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire	12 960	12 960	2 882	2 662	2 336	1 750	18 178	17 373

Montants issus du tableau des dépenses par destination et des recettes par origine annexé au compte financier 2021

#### CIDECO :

Un crédit impôt recherche de 132 873 € a été comptabilisé pour l'année 2021.

Les projets de R&D réalisés en interne par la société et portés à l'actif au 31 décembre 2020 s'élèvent à 274 K€ ; ils sont amortis sur une durée de 5 ans. Au 31/12/2021, leur valeur nette comptable s'élève à 130 K€.

Les projets de R&D en cours réalisés en interne par la société en 2020 ont été portés à l'actif au 31 décembre 2021 pour 69 506 €. Ils seront amortis à compter du 1er janvier 2022 pour une durée de 5 ans.

Les projets R&D en cours sont les suivants :

Le monitoring structures, 53,2 k€ : il permet d'identifier l'état de dégradation des structures et des ouvrages en service à partir des résultats d'auscultations au moyen de contrôles visuels et d'essais non destructifs et destructifs. Le système de gestion du patrimoine, des bâtiments et des infrastructures, 12.71 K€ : système permettant d'informer les gestionnaires et les utilisateurs sur les stratégies optimales de maintenance et les pistes de réduction des consommations énergétiques.

R&D Béton de Pouzzolane : 3.6 K€

#### CNEP :

Au 31/12/2021, le crédit d'impôt recherche calculé pour l'exercice s'élève à 185 834 €.

Une indemnité de départ à la retraite a été évaluée à 225 185 €.

#### Clermont Auvergne Innovation :

Le Crédit impôt recherche de cette filiale s'élève à 1.32 M€ au 31/12/2021.

Les faits marquants de l'exercice 2021 sont les suivants :

Le démarrage du programme Clermont Auvergne Deeptech (finance dans le cadre du PIA 3 SIA) avec la reprise des activités d'accélération des start-ups Deeptech du Bivouac.

Ce programme consiste en l'accompagnement des projets de création de start-ups innovantes DEEPTech notamment issues des laboratoires de recherche : détection des projets de création, incubation, démarrage et accélération de la start-up.

L'intégration de l'incubateur BUSI

Ces deux intégrations s'inscrivent dans le cadre de l'appel à projet PIA 3 SIA visant à consolider les programmes d'accompagnement dédiés au start-ups Deeptech.

A ce titre un premier appel à projet a été lancé fin 2021 en partenariat avec le Centre d'excellence des Matériaux durables et Michelin ayant conduit à sélectionner 5 projets de start-up qui bénéficieront en 2022 d'un accompagnement.

S'agissant de la gestion de la propriété intellectuelle (PI), le rapport d'activité 2021 de la filiale mentionne 25 déclarations d'invention instruites en 2021, 13 dépôts de demandes de brevets, 9 dépôts de base de données à l'Agence de Protection des Programmes (APP), 2 dépôts d'enveloppes Soleau à l'INPI et 2 Marques déposées. Elle a signé 5 accords de licence avec des industriels.

Depuis le 1er janvier 2020, elle gère l'ensemble portefeuille PI de l'université, soit en cumulé : 112 brevets, 68 dépôts à l'AAP, 13 E-Soleau et 4 dépôts de marques.

## **V- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

### **L'accord de partenariat entre UCA et CAI :**

L'EPE Université Clermont Auvergne et Clermont Auvergne innovation ont signé en janvier une convention cadre de partenariat.

Elle a pour objet de déléguer certaines missions de l'université à la filiale :

- le développement des partenariats entre les laboratoires et les acteurs socio-économiques
- la détection dans les laboratoires de projets susceptibles d'être valorisés.
- l'accompagnement des plateaux techniques
- la création de Business Unit à l'UCA (plateau technique regroupant un ensemble de compétences dans lequel la filiale apporte un investissement significatif).
- la gestion de la prestation intellectuelle ; à ce titre CAI est mandataire de la valorisation.

CAI peut effectuer pour l'UCA des prestations de services pluriannuelles, soit dans la limite de 400 K€/an, soit dans le cadre des appels à projet pour lesquels la filiale est opérateur.

La convention prévoit également des prises de participations successives de l'UCA jusqu'en 2025 pour un total de 2,4 M€.

### **Clermont Auvergne Innovation :**

Afin d'accompagner les laboratoires dans leur recherche de collaborations avec les acteurs économiques privés, la filiale a signé le 2 juin 2022 un partenariat avec l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI) d'une durée de 3 ans pour informer les chercheurs et les entrepreneurs sur la PI.

Un 2nd appel à candidatures pour la création de startups Deeptech dans le domaine du recyclage et de la valorisation des déchets a été lancé en mai 2022. Les lauréats bénéficieront d'un accompagnement personnalisé au cours des 4 phases de création : la pré-incubation, l'incubation, l'impulsion et l'accélération.

### **EPE Université Clermont Auvergne :**

L'établissement a obtenu en mars 2022 le label I-Site, label d'excellence qui lui permettra de déployer l'ensemble de ses activités de formation et de recherche à l'échelle internationale et de bénéficier d'un financement d'environ 10 millions d'euros par an.

Il a aussi été sélectionné pour le projet Pôle Universitaire d'Innovation et le projet CAP A.R.T (PIA III).

## **VI – EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

### **L'Université Clermont Auvergne :**

Renforcer l'internationalisation de la recherche et celle de la formation sont des axes prédominants de son contrat d'établissement 2021-2026 (en cours de signature). Ainsi, dans le cadre de l'Alliance européenne de la Mobilité Durable, portée par l'UCA, 6 universités européennes se sont engagées avec l'UCA à candidater à l'appel à projet « Universités Européennes » du programme Erasmus (ERASMOB).

L'établissement a aussi candidaté à plusieurs appels à projets du PIA France 2030 (Compétences et métiers d'avenir - Excellences - Accélération des stratégies de développement de l'enseignement supérieur). Sa labellisation I-Site pourrait lui permettre d'accéder à d'autres projets majeurs.

Par ailleurs, l'établissement entame les négociations avec l'Etat pour obtenir la dévolution de l'ensemble de son patrimoine immobilier. Financée par les prochains contrats de plan Etat-Région, elle pourrait impacter sa structuration financière dans les prochaines années.

Enfin une restructuration prochaine de l'établissement est prévue suite à la demande d'intégration de l'Ecole Nationale d'Architecture de Clermont Ferrand sous la forme d'un établissement composante.

#### **CLERMONT AUVERGNE INNOVATION :**

La sortie de BPI du capital est envisagée en 2022. D'autres actionnaires pourraient entrer.

CAI est opérateur de l'UCA dans le cadre du Pôle universitaire d'innovation (PUI) financé à hauteur de 2.5 M€.

La prospective financière de CAI fait apparaître une hausse progressive de son chiffre d'affaire entre 2022 et 2025.

### **VII - PRESENTATION DETAILLEE DES COMPTES CONSOLIDES ET RESULTATS SOUMIS AU VOTE**

Les comptes ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

**Le chiffre d'affaires consolidé** s'établit à 25 844 K€. Ce chiffre d'affaires est constitué principalement des ventes de prestations par l'UCA pour 23 589 K€ (principalement recherche, redevances, formation et droits scolaires et universitaires), par la CNEP pour 875 K€ (prestations de développement de recherche), par CIDECO pour 1 215 K€ (prestations d'ingénierie dans le domaine de l'écoconstruction et de gestion du patrimoine) et dans une moindre mesure par CAI pour 165 K€, après neutralisation des refacturations intragroupes.

**Les autres produits d'exploitation** pour 292 548 K€ sont principalement constitués de :

- ❖ la subvention pour charges de service public attribuée par le Ministère pour 247 261 K€,
- ❖ la reprise annuelle de dotation initiale sur le patrimoine immobilier mis à la disposition de l'université (d'un montant équivalent aux amortissements de l'année) pour 12 790 K€,
- ❖ des financements publics accordés par les collectivités locales et des organismes de gestion de programmes de recherche s'élèvent à 24 855 K€,
- ❖ le prestations diverses pour 6 080 K€.

**Les autres produits** recouvrent également le produit de collecte de la taxe d'apprentissage pour 904 K€.

**Les achats et variations de stock**, soit 130 K€, concernent principalement des frais accessoires d'achat.

**Les principaux postes des autres achats et charges externes** pour 30 581 K€ sont principalement constitués postes suivants :

- ❖ achats non stockés de matières et fournitures pour 10 033 K€,
- ❖ maintenance et entretien immobilier pour 5 626 K€,
- ❖ ouvrages et documentation majoritairement gérés par la bibliothèque universitaire pour 1 417 K€,
- ❖ frais de missions et colloques pour 1 837 K€,
- ❖ prestations diverses externes, principalement les contrats de nettoyage et de gardiennage pour 5 448 K€,
- ❖ personnel mis à disposition pour 1 238 K€
- ❖ honoraires et rémunération d'intermédiaires pour 1 065 K€,
- ❖ frais de publicité pour 1 011 K€.

**Les effectifs** de l'UCA représentent 3 400 postes, ceux de CIDECO 11 postes, 12 postes pour la CNEP et 8 postes pour CAI (13 postes soit 8 dans la consolidation du fait de l'intégration proportionnelle de CAI à hauteur de 64,8%). Le total des effectifs au niveau consolidé se monte donc à 3 431 postes.

31/12/2021

Rémunérations du personnel	139 158
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	95 139
Autres charges de personnel (dont intéressement)	882
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>235 179</b>

**Le montant des impôts et taxes** s'élève à 3 285 K€ et concerne principalement des taxes se rapportant aux salaires.

**Les dotations nettes d'exploitation** s'élèvent à 21 912 K€ et concernent notamment :

- ❖ les amortissements d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 22 183,
- ❖ les dotations aux provisions d'exploitation nettes des reprises - 380 K€ (reprise nette),
- ❖ les dépréciations sur stocks et actifs circulants pour 63 K€.

**Le montant des autres charges** s'élève à 9 951 K€. Elles sont composées essentiellement des charges de l'université suivantes :

- ❖ des redevances : 692 K€,
- ❖ de charges d'intervention : 1 887 K€,
- ❖ d'autres charges spécifiques (essentiellement les versements des bourses) : 3 867 K€,
- ❖ des annulations de titres de recettes sur exercices antérieurs (notamment des remboursements de droits) : 2 069 K€,
- ❖ d'autres charges diverses : (dépenses de la crèche, indemnités, etc.) : 828 K€.

Elles comprennent également les **charges exceptionnelles** des filiales.

**Le résultat d'exploitation** ressort pour l'exercice à + 17 355 K€.

**Le résultat financier** s'élève à + 856 K€ lié pour l'essentiel à l'abandon de créance de la BPI vis-à-vis de CAI.

**Le résultat courant avant impôts**, après prise en compte du résultat financier, il s'établit à + 18 211 K€.

Après prise en compte :

- De l'impôt sur les bénéfices d'un montant de - 66 K€,
- De crédits d'impôts recherche pour + 429 K€.

Le résultat net de l'ensemble consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se solde par un bénéfice d'ensemble consolidé de + 18 575 K€.

-----

Après la lecture du rapport présenté par les Commissaires aux Comptes, les membres de l'Assemblée de l'établissement expérimental Université Clermont Auvergne sont invités à approuver les comptes consolidés présentés au vote.



**UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES  
AU 31 DECEMBRE 2021**

---



# Sommaire

<b>1. ETATS FINANCIERS.....</b>	<b>3</b>
1.1. Bilan Consolidé (K€).....	3
1.2. Compte de résultat consolidé (K€).....	4
1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé (K€).....	5
1.4. Tableau de variation des capitaux propres (K€).....	6
<b>2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION .....</b>	<b>7</b>
2.1. Référentiel comptable.....	7
2.2. Modalités de présentation.....	7
2.3. Modalités de consolidation .....	7
2.3.1. Activités du groupe.....	8
2.3.2. Filiales.....	8
2.3.3. Liste des entreprises consolidées.....	8
2.3.4. Variation du périmètre de consolidation.....	9
2.3.5. Variation du pourcentage d'intérêt.....	9
2.4. Evénements significatifs .....	9
2.5. Evénements postérieurs à la clôture.....	12
2.6. Comparabilité des exercices.....	12
2.6.1. Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées.....	12
2.7. Méthodes et règles d'évaluation .....	12
<b>3. DETAIL DES COMPTES DU BILAN .....</b>	<b>22</b>
3.1. Ecart d'acquisition.....	22
3.2. Immobilisations incorporelles .....	23
3.3. Immobilisations corporelles .....	24
3.4. Immobilisations financières.....	25
3.5. Ventilation des créances par échéance .....	26
3.6. Titres non consolidés .....	26
3.7. Stocks.....	26
3.8. Valeurs mobilières de placement.....	26
3.9. Provision pour risques et charges.....	27
3.10. Emprunts et dettes financières .....	28
3.11. Ventilation des dettes par échéance.....	28
3.12. Impôts différés.....	29
<b>4. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>31</b>
4.1. Autres produits et charges d'exploitation.....	31
4.2. Achats et variation de stocks .....	31
4.3. Charges externes.....	32
4.4. Impôts et taxes (hors IS).....	32
4.5. Charges de personnel.....	33
4.6. Dotations et reprises d'exploitation.....	33
4.7. Charges et produits financiers.....	33
4.8. Impôts sur les bénéfices.....	34
4.9. Preuve d'impôt .....	34
<b>5. ENGAGEMENTS HORS BILAN .....</b>	<b>35</b>
5.1. Engagements reçus .....	35
5.2. Engagements donnés.....	35
<b>6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES .....</b>	<b>36</b>
6.1. Effectif moyen.....	36



# 1. ETATS FINANCIERS

## 1.1. Bilan Consolidé (K€)

	Clôture			Ouverture au 01/01/2021
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Ecarts d'acquisition	707	-707		
Immobilisations incorporelles	5 371	-4 027	1 344	1 221
Immobilisations corporelles	473 925	-192 860	281 065	278 894
Immobilisations financières	347		347	618
<b>Total Actif Immobilisé</b>	<b>480 350</b>	<b>-197 594</b>	<b>282 756</b>	<b>285 733</b>
Stocks et en-cours	3 930	-3 400	530	546
Avance et acomptes versés sur commandes	920		920	441
Clients et comptes rattachés	13 901	-1 227	12 674	12 627
Autres créances et comptes de régularisation	30 958		30 958	27 538
Valeurs mobilières de placement	1 006		1 006	999
Disponibilités	112 197		112 197	99 540
<b>Total Actif</b>	<b>643 263</b>	<b>-202 221</b>	<b>441 042</b>	<b>427 424</b>
			<b>Clôture</b>	<b>Ouverture au 01/01/2021</b>
Financements Etat non rattachés à des actifs			14 107	11 353
Financements Etat rattachés à des actifs			134 374	153 819
Financements autres que l'Etat non rattachés à des actifs			8 745	7 338
Financements autres que l'Etat rattachés à des actifs			50 668	42 109
Dotations, compléments de dotations, dons et legs			2 403	2 403
Réserves consolidées			126 593	126 150
Ecarts de conversion				
Résultat consolidé			18 575	
Subventions d'investissement				
<b>Total Capitaux Propres</b>			<b>355 463</b>	<b>343 172</b>
Intérêts hors groupe				
Autres fonds propres				
Provisions			2 210	2 590
Emprunts et dettes financières			11 754	12 188
Avances et acomptes reçus			37 611	35 320
Fournisseurs et comptes rattachés			9 447	8 556
Dettes fiscales et sociales			8 061	8 617
Autres dettes et comptes de régularisation			16 496	16 981
<b>Total Passif</b>			<b>441 042</b>	<b>427 424</b>

## 1.2. Compte de résultat consolidé (K€)

	Clôture
Chiffre d'affaires	25 844
Autres produits d'exploitation	292 548
Achats consommés	-130
Charges de personnel	-235 179
Charges externes	-30 581
Autres charges d'exploitation	-9 951
Impôts et taxes	-3 285
Variations nettes des amort. et des dép.	-21 912
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>17 355</b>
Charges et produits financiers	856
<b>Résultat courant des sociétés intégrées</b>	<b>18 211</b>
Impôt sur les bénéfices	364
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>18 575</b>
Quote-part de résultat des S.M.E.	
Dotations nettes amort. Écarts acq.	
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>18 575</b>
Intérêts minoritaires	
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>18 575</b>

### 1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé (K€)

	Clôture
Résultat net total des sociétés consolidées	18 575
Elimination des amortissements et provisions	9 014
Elimination de la variation des impôts différés	-45
Elimination des plus ou moins values de cession	-25
<b>Total marge brute d'autofinancement</b>	<b>27 518</b>
Variation des stocks liée à l'activité	15
Variation des créances liées à l'activité	-3 470
Variation des dettes liées à l'activité	1 477
<b>Flux net généré par (affecté à) l'activité</b>	<b>25 541</b>
Acquisition d'immobilisations	-12 750
Cession d'immobilisations	307
Incidence des variations de périmètre	
<b>Flux net provenant des (affecté aux) investissements</b>	<b>-12 443</b>
Emissions d'emprunts	9
Remboursements d'emprunts	-452
<b>Flux net provenant du (affecté au) financement</b>	<b>-443</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>12 656</b>
Trésorerie d'ouverture	100 529
Trésorerie de clôture	113 184

Le tableau des flux de trésorerie présente, pour l'exercice, les entrées et les sorties de disponibilités et de leurs équivalents, classées en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

Le Groupe définit la trésorerie disponible comme l'ensemble des postes financiers du bilan réalisable (ou payable), dans un délai inférieur à un an soit :

- les valeurs mobilières de placement et autres placements à court terme aisément convertibles en disponibilités,
- les disponibilités bancaires, minorées des valeurs remises à l'encaissement au 31 décembre 2021, mais non encore échues,
- les soldes bancaires créditeurs, ne faisant pas l'objet d'une confirmation à plus d'un an par un établissement financier, ainsi que les intérêts courus et non échus qui s'y rattachent.

La ligne « Incidence des variations de périmètre » correspond aux entrées ou sorties de périmètre, mais également aux variations de pourcentage de détention du groupe dans les filiales au cours de l'exercice. En cas d'acquisition, cette ligne comprend le coût d'acquisition des titres diminué de la trésorerie apportée. Les autres flux ne tiennent compte que des mouvements depuis la date d'acquisition de la société.

Les flux monétaires intragroupes sont éliminés, de sorte que le tableau des flux de trésorerie ne fait apparaître que les encaissements ou des décaissements du groupe vis-à-vis de tiers.

## 1.4. Tableau de variation des capitaux propres (K€)

Capitaux propres (Groupes / Minoritaires) (K€)	Financements Etat non rattachés à des actifs	Financements Etat rattachés à des actifs	Financements autres que l'Etat non rattachés à des actifs	Financements autres que l'Etat rattachés à des actifs	Dotation, compléments de dotations, dons et legs	Réserves Groupe	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres Groupes (K€)	Minoritaires (K€)
Situation à l'ouverture 01/01/2021	11 353	153 819	7 338	42 109	2 403	126 150		343 172	
Correction d'erreur - Ecritures post-clôture	1	-13 200		9 521		442		-3 236	
Situation au 1/01/2021 après correction d'erreur et changement de méthodes	11 355	140 619	7 338	51 630	2 403	126 593		339 936	
Neutralisation des amortissements									
Sorties de financements									
Affectation du résultat									
Résultat de la période							18 575	18 575	
Financements reçus UCA	4 316	40	5 507	84				9 699	
Financements reçus CNEP			43					43	
Reprises des financements externes de l'actif UCA		-7 849		-5 186				-12 786	
Reprises des financements externes de l'actif CNEP			-4					-4	
Dividendes									
Reclassement	-1 563	1 563	-4 140	4 140					
Variation de périmètre									
Clôture Exercice : 2021.12	14 107	134 374	8 745	50 668	2 403	126 593	18 575	355 463	

## **2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION**

### **2.1. Référentiel comptable**

Les comptes consolidés de l'université sont établis conformément au Recueil des Normes Comptables des Etablissements Publics (RNCEP) pour les comptes sociaux.

Ils sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés. Soit en application du règlement comptable ainsi que l'instruction codificatrice n° 08-017-M9 du 3 avril 2008, à l'exception des deux dérogations suivantes à ce référentiel, en conservant les règles issues du RNCEP précité, qui permettent de donner une image homogène des comptes consolidés pour le lecteur des comptes annuels de l'université :

- Résultat exceptionnel : Plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel. Une comptabilisation en produits et charges d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette ;
- Corrections d'erreurs : Les corrections d'erreurs sont comptabilisées conformément à la Section 4 « Corrections d'erreurs » de la norme 14 du RNCEP précité, à savoir qu'une correction d'erreur d'un exercice antérieur ne doit pas impacter le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte et doit être imputée en report à nouveau.

Les comptes consolidés respectent les principes comptables définis ci-dessous.

### **2.2. Modalités de présentation**

Les montants présentés dans les comptes consolidés et annexes aux comptes consolidés sont, sauf mention contraire, exprimés en milliers d'euros et arrondis au millier le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

Par ailleurs, les ratios et écarts sont calculés à partir des montants sous-jacents et non à partir des montants arrondis.

### **2.3. Modalités de consolidation**

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le groupe.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- Éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition.

### 2.3.1. Activités du groupe

Les activités du groupe UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE sont les suivantes :

- Enseignement,
- Recherche fondamentale,
- Recherche appliquée,
- Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles,
- Mécénat,
- Analyses, essais et inspections techniques.

### 2.3.2. Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le groupe. Le contrôle existe lorsque le groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

#### ➤ Intégration globale

Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

#### ➤ Intégration proportionnelle

Les sociétés contrôlées de manière conjointe, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Les états financiers de ces filiales sont intégrés dans les comptes de l'entreprise consolidante en fonction de la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels. Aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté.

Après identification des opérations intragroupes, l'ensemble des créances et dettes ainsi que des charges et des produits relatifs à ces opérations ont été éliminés des comptes consolidés.

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation est précisée dans la note ci-dessous.

### 2.3.3. Liste des entreprises consolidées

Société	Numéro SIREN	Pourcentage N		Type de contrôle	Méthode de consolidation
		contrôle	intérêt		
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE		Université consolidante			
CNEP	341 151 728	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CIDECO	827 456 195	100,0%	100,0%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CLERMONT AUVERGNE INNOVATION	793 372 525	64,8%	64,8%	Contrôle conjoint	Intégration proportionnelle

La société CLERMONT AUVERGNE INNOVATION a été incluse dans le périmètre de consolidation en intégration proportionnelle pour les raisons suivantes :

- Les actionnaires sont au nombre de trois.
- Les statuts de la société prévoient une cogestion entre les différents actionnaires.

#### 2.3.4. Variation du périmètre de consolidation

L'exercice 2021 constitue le premier exercice où la consolidation est établie (cf. 2.4 Evènements significatif).

#### 2.3.5. Variation du pourcentage d'intérêt

Le pourcentage d'intérêts correspond à la fraction du patrimoine détenue directement ou indirectement par la société mère dans chaque société du groupe.

Ce pourcentage d'intérêts permet de calculer la fraction représentative des intérêts du groupe dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée.

Au cours de l'exercice clôturant en date du 31 décembre 2021, il n'y a eu aucune modification du pourcentage d'intérêt.

### 2.4. Evénements significatifs

#### ► Création de l'UCA expérimental avec intégration des comptes dans la comptabilité de l'UCA

La personne morale Université Clermont auvergne a pris fin au 1er janvier 2021 au profit du nouvel établissement expérimental portant le même nom « Université Clermont Auvergne » créé dans le cadre de l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Ce nouvel établissement, créé par décret n° 2020-1527 du 7 décembre 2020 sous statut d'EPSCP aux RCE (Responsabilités et Compétences Elargies), est constitué d'une composante à personnalité morale, l'Institut national polytechnique Clermont Auvergne, dénommé « Clermont Auvergne INP », des composantes, instituts et écoles internes de l'UCA.

A compter du 1er janvier 2021, il a repris les biens, droits et obligations de l'Université Clermont Auvergne. Il partage et coordonne certaines compétences avec son établissement-composante, Clermont Auvergne INP.

Clermont Auvergne INP a repris les biens, droits et obligations de l'Ecole d'ingénieurs SIGMA Clermont et les activités de formation et de recherche des deux écoles internes de l'UCA : Polytech Clermont-Ferrand et ISIMA.

L'établissement composante conserve son autonomie (budget, comptabilité, patrimoine, instances de gouvernance avec sa propre direction et son propre conseil d'administration) mais s'engage à suivre et à mettre en œuvre les orientations et politiques stratégiques émises par le directoire de l'EPE UCA.

Les statuts de l'EPE Université Clermont Auvergne ont été adoptés par délibération des conseils d'administration de l'Université Clermont Auvergne et de SIGMA le 21 février 2020 ; ils sont annexés au décret n° 2020-1527 du 7 décembre 2020.

L'EPE est composé des 6 instituts suivants :

- Institut Droit, Economie, Management,
- Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education
- Institut des Sciences de la Vie, Santé, Agronomie, Environnement
- Institut Sciences

- Institut de technologie
- Clermont Auvergne INP, établissement-composante.

Ces instituts regroupent des composantes et des laboratoires.

L'EPE comprend des services mutualisés :

- La bibliothèque universitaire de l'Université Clermont Auvergne
- Le service universitaire des activités physiques et sportives
- Le service universitaire culture (SUC)
- Le service de santé au travail
- Le Pôle santé handicap étudiant,
- L'espace d'accueil des étudiants et chercheurs internationaux,
- La cellule Europe,
- Le centre de culture scientifique étranger,
- Le collège des écoles doctorales,
- EURAXESS,
- MESOCENTRE
- Clermont Auvergne Pépite,
- Service des herbiers universitaires de Clermont Ferrand (UNIVEGE)
- Fondation universitaire : Université Clermont Auvergne Fondation (UCAF).

La structure budgétaire approuvée par délibération du conseil d'administration du 17 décembre 2020 comprend :

- un budget annexe immobilier
- un service à comptabilité distincte pour I-SITE
- un budget annexe pour la Fondation universitaire.

L'EPE est membre associé de l'Université Clermont Auvergne & associés, association d'établissements, créée conformément à l'article L718-16 créée par la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, dont la vocation est d'assurer la visibilité et l'attractivité du site universitaire clermontois à l'échelle internationale.

Une partie du patrimoine de l'université lui a été dévolu par l'Etat par convention signée le 19 avril 2011 par le Président de l'université d'Auvergne. L'Etat assure le financement du GER ainsi que les extensions du patrimoine à hauteur de 6.135 M€/an.

- Un contrat de partenariat public privé signé en 2013 dans le cadre de l'article 1er de l'ordonnance n°2004-559 du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat destiné à financer la construction et la maintenance d'un laboratoire et d'une crèche universitaire.
- Les projets en cours :
  - Le projet CAP-20-25 labellisé I-SITE dans le cadre de la 2ème vague du Programme d'Investissement d'Avenir :

Ce projet a été piloté par l'Université Clermont Auvergne et associe des établissements et organismes d'enseignement supérieur et de recherche du site Clermontois (SIGMA Clermont, VetAgroSup, AgroParisTech, Ecole nationale d'architecture, CNRS, INRA, IRSTEA, INSERM), de nombreux acteurs socio-économiques et des collectivités territoriales. Il a fait l'objet d'une convention de préfinancement entre



l'Etat, l'ANR et l'UCA signée le 13 avril 2017 octroyant 5 M€ à l'université pour mener le projet. La convention d'aide attributive signée le 29/12/2017 octroie à l'université un financement versé par l'ANR de 40 M€ dont 29,9 M€ pour l'initiative et 10,11 M€ pour les 3 labex CLERVOLC, IMOB3 et IDGM+. Le labex IDGM+ est géré par la Fondation pour les Etudes et recherches sur le développement international (FERDI) ; les financements reçus pour ce labex sont des recettes d'intervention en nom propre reversées à la FERDI.

- Clermont Auvergne Innovation

Clermont Auvergne Innovation est une filiale dont L'université détient 64 % du capital. Cette structure qui a pour origine une Société d'accélération du transfert de technologie (SATT) envisage un nouveau modèle global d'innovation et de transfert de technologie pour les entreprises et/ou porteurs de projets en cohérence avec la stratégie de CAP 20-25 sur le territoire clermontois. L'université Clermont Auvergne assure actuellement la présidence de CLERMONT AUVERGNE INNOVATION.

- Les projets financés dans le cadre du Plan de relance :

L'établissement a obtenu 4.2 M€ au titre du Plan de relance. Ces crédits vont permettre de financer des programmes d'amélioration énergétique sur 2 bâtiments : :

- Le bâtiment abritant le PAC : 2.71 M€
- Le bâtiment du Manège / 1.51 M€

Ils s'inscrivent dans le cadre du Plan Economie d'Energie des Campus 2030 (PEEC 2030)

- Valorisation du bâtiment ESTAING abritant l'UFR odontologie :

Estimée en 2020 à hauteur des financements reçus (18 M€), la valeur du bâtiment inscrite au bilan a été revue à la baisse à réception de l'acte notarié du 22/03/2021 qui précise sa valeur : 13 M€. Cette réduction a eu pour effet de réduire les amortissements et la reprises des financements de l'actif à hauteur de 1.3 M€.

### 🔴 Crise sanitaire « COVID-19 »

Par arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19, les fonctions administratives ont été basculées en télétravail, sous réserve des activités essentielles qui relèvent des plans de continuité de l'activité (PCA) et qui ne peuvent pas se faire en télétravail.

La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 instaure un dispositif « d'état d'urgence sanitaire ». L'état d'urgence sanitaire a été déclaré puis prolongé jusqu'au 31 juillet 2022 (loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire).

Durant toute la période de crise sanitaire, les services financiers et l'agence comptable ont fonctionné (travail entièrement à distance pendant le 1er semestre).

La gouvernance de l'université a mis en place des mesures spécifiques (fond social d'urgences, aides à l'équipement des étudiants, équipement en matériel informatique pour le personnel dans le cadre du travail à distance, équipement en matériel de protection individuel).

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. A la date de l'établissement des comptes annuels ne permettent pas d'évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

## 2.5. Evènements postérieurs à la clôture

Néant

## 2.6. Comparabilité des exercices

L'exercice clos le 31 décembre 2021 est d'une durée de 12 mois.

### 2.6.1. Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Société	Exercice N	
	Date clôture	Durée exercice
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE	31-déc.	12
CNEP	31-déc.	12
CIDECO	31-déc.	12
CLERMONT AUVERGNE INNOVATION	31-déc.	12

## 2.7. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants :

### ► Changements de méthodes comptables

Néant

### ► Comparabilité des comptes

Des ajustements sur bilan d'entrée ont été comptabilisés pour prendre en compte :

- des ajustements d'amortissements et de financements de l'actif d'immobilisations : 1 k€,
- la prise en compte des versements échelonnés du PRECIPUT versé par l'ANR : 431 k€
- la prise en compte de la valorisation du bâtiment Estaing qui abrite l'UFR Odontologie : -3,667 M€ en valeur nette.

### ► Ecart d'acquisition

Lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, les actifs et passifs identifiables sont inscrits au bilan consolidé à leur juste valeur déterminée en fonction de l'usage prévu par l'entreprise consolidante.

L'écart d'acquisition est la différence constatée lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition de ses titres et la part de l'entreprise détentrice dans ses capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice acquis à cette date, après que les actifs et passifs identifiables aient été réestimés, que les reclassements et des retraitements aient été effectués (notamment pour que soient respectées les règles de présentation et d'évaluation utilisées pour l'ensemble consolidé).

Ainsi, lors d'une acquisition, tous les actifs incorporels identifiables, y compris ceux qui ne seraient pas inscrits dans les comptes sociaux des entités consolidées, font l'objet d'une évaluation.

Ces éléments ne sont susceptibles d'être inscrits séparément en bilan consolidé que si leur évaluation peut être faite selon des critères objectifs et pertinents essentiellement fondés :

- sur les avantages économiques futurs qu'ils permettront de dégager,
- sur leur valeur de marché s'il en existe une.

L'écart d'acquisition constaté à l'occasion d'une prise de participation, est affecté de la façon suivante aux différents postes du bilan consolidé :

- la part positive, non affectée, est inscrite au compte « écarts d'acquisition » à l'actif du bilan.
- la part négative est inscrite au compte « écarts d'acquisition négatifs » au passif du bilan.

Lorsque la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, un amortissement exceptionnel est constaté.

### ► Ecart d'évaluation

Aucun écart d'évaluation n'a été identifié.

### ► Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

Cette rubrique se compose essentiellement de :

- Frais de recherche (voir détail au sein de la note suivante),
- Concessions, brevets et droits similaires,
- Logiciels.

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

Les méthodes et durée d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 3 ans,
- Concessions, brevets et droits similaires : 5 ans,
- Autres immobilisations incorporelles : 5 ans.

### ► Note sur les dépenses de recherche et de développement

Les dépenses de développement sont capitalisées quand les critères suivants sont remplis :

- démonstration de la faisabilité technique du projet et de la disponibilité des ressources pour achever le développement,
- capacité de l'immobilisation à générer des avantages économiques futurs probables,
- évaluation fiable du coût de cet actif.

Ces frais de recherche et développement sont amortis sur une durée de 5 ans.

Une provision complémentaire pour dépréciation peut être constatée lorsque la comparaison de la valeur actuelle de l'actif et de sa valeur nette comptable conduit à constater un amoindrissement de la valeur de l'actif résultant de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

## ➤ Immobilisations corporelles

### Cas des biens acquis :

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des immobilisations est la méthode dite du coût historique, soit le coût d'acquisition constitué du prix d'achat et des frais accessoires directement liés à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation du bien.

### Cas des biens mis à disposition :

Le patrimoine immobilier mis à disposition de l'Université est inscrit au bilan en valeur vénale sur la base des évaluations de France Domaine :

- ✓ Réalisées en novembre 2015 (intégré en date du 31 décembre 2015) pour le patrimoine immobilier de l'ex-université Blaise Pascal
- ✓ Réalisés en valeur vénale du 1er janvier 2015 pour le patrimoine immobilier du site d'Aurillac et en 2014 pour 5 bâtiments concernant les sites de la Présidence, la villa Cote Blatin, la Rotonde (pôle tertiaire et restaurant), l'ancienne faculté d'Odontologie (Jaude) et le site du Puy en Velay occupé par l'IUT.

Les méthodes d'évaluation utilisées par France Domaine ont été vérifiées et approuvées par le service du patrimoine de l'université.

Parmi les biens mis à disposition figure toujours une partie des biens mobiliers comptabilisés à leur valeur historique.

Les dépenses des travaux de restructuration et de réhabilitation des bâtiments en concertation avec la direction du patrimoine sont enregistrées en investissements. Ces investissements relèvent donc de la norme sur les immobilisations corporelles.

Un plan d'amortissement a été adopté par délibération du conseil d'administration du 19/05/2017. L'amortissement par composant du seul bâtiment Jaude appliqué conformément à la délibération du 28 novembre 2014 de conseil d'administration de l'université d'Auvergne a été conservé. Il en est de même de l'application de la délibération de l'université Blaise Pascal du 4/11/2016 relative à l'amortissement du laboratoire LMV et de la crèche.

Le patrimoine immobilier est amorti globalement et linéairement selon les durées suivantes :

- ✓ Le patrimoine immobilier transféré de l'université d'Auvergne est amorti sur 15 ans à l'exception du bâtiment Jaude amorti par composant.
- ✓ Le patrimoine immobilier issu de l'université Blaise est amorti sur 40 ans à l'exception de la crèche universitaire amortie sur 36 ans.
- ✓ Le patrimoine immobilier acquis à compter du 1er janvier 2017 est amorti sur 40 ans.

La règle de décomposition des actifs et donc de leur amortissement différencié, rendue facultative par l'instruction n° 140008 du 9 avril 2014 relative aux modalités de mise œuvre de la comptabilisation par composants des actifs n'est appliquée par l'Université que pour un seul bâtiment.

À ce jour, deux sites n'ont pas été intégrés dans nos comptes en l'absence d'évaluation par le Service France Domaine :

- ✓ Une partie du bâtiment Paul Collomp,
- ✓ Annexe au laboratoire situé au chalet du Puy de Dôme (surface est non significative eu égard au patrimoine de l'université),

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations et à compter de la date de mise en service, sur une base prorata temporis.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	3 à 5 ans
Matériels et outillages	Linéaire	1 à 12 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

#### ➤ Contrats de location-financement

Le Groupe n'a pas retraité les contrats de location-financement compte tenu du fait qu'il n'y a aucun contrat actif de ce type en cours.

#### ➤ Contrat de partenariat public privé

Le contrat de partenariat est défini à l'article 1 de l'ordonnance n°2004-559 du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat ; c'est un contrat administratif par lequel l'État ou un établissement public de l'État confie à un tiers, pour une période déterminée en fonction de la durée d'amortissement des investissements ou des modalités de financement retenues, une mission globale ayant pour objet la construction ou la transformation, l'entretien, la maintenance, l'exploitation ou la gestion d'ouvrages, d'équipements ou de biens immatériels nécessaires au service public, ainsi que tout ou partie de leur financement à l'exception de toute participation au capital.

Du fait de la création de l'UGA expérimental, la comptabilité 2020 a fortement été impactée par les opérations des PPP (Partenariats Publics Privés). Un contrat de partenariat public privé a été signé le 13 septembre 2013 par le PRES Clermont université, établissement porteur du projet et l'université, et le partenaire privé, le groupement GCC pour la construction et l'exploitation du laboratoire Magmas et Volcans (LMV) et d'une crèche universitaire. Clermont Université était le porteur du projet et l'université le bénéficiaire final. Le contrat a été transféré à l'université au 1er janvier 2015 à la suite du transfert des droits et obligations de Clermont université dans le cadre de sa dissolution. Par conséquent, l'université est devenue l'établissement porteur du projet. Il a fait l'objet d'un avenant signé le 29 janvier 2016 après fixation des taux afin de prendre en compte la modification des coûts d'investissements initiaux et des modalités de financement.

Ce contrat a pour objet :

- la conception et la construction neuve du Laboratoire Magmas et Volcans sur le Campus des Cézeaux à Aubières incluant notamment : pôle administratif, pôle laboratoires avec locaux de haute technicité (Géochimie, Pétrologie, Volcanologie) et pôle enseignement ;
- l'exploitation technique-maintenance : la gestion technique, les contrôles et vérifications périodiques réglementaires, la gestion des énergies et fluides (hors fourniture des fluides), la maintenance courante, le gros entretien et renouvellement du Laboratoire Magmas et Volcans
- la conception, la construction, l'entretien, la maintenance et gestion technique d'une crèche nécessaire au fonctionnement universitaire
- le financement partiel des ouvrages.

La durée du contrat est de 27 ans et 4,5 mois ; à l'expiration du terme contractuel les ouvrages reviennent gratuitement à la Personne Publique.

La crèche et le laboratoire ont été respectivement livrés les 28 mai 2015 et le 29 janvier 2016.

Le coût de l'investissement s'élève à 17 033 k€ dont 15 867 k€ pour le laboratoire et 1 166 k€ pour la crèche. Il se décompose comme suit :

Nature des coûts (k€)	« LMV »	« Crèche »	Total
Coût des Investissements Initiaux	14 016	1 147	15 162
Intérêts de préfinancement	132	0,755	133
Commissions bancaires d'arrangement	316	10	327
Commissions bancaires d'engagement	249	7	255
Frais d'agent bancaires	85	2	87
Frais de conseil du Partenaire et autre frais	634		634
Frais de gestion de la SPV	331		331
Impôts et taxes non refacturés à l'euro l'euro	0,97		0,97
Compte de réserve (service du Crédit Long Terme Projet)	104		104
<b>Montant Global à Financer</b>	<b>15 867</b>	<b>1 166</b>	<b>17 033</b>

Le coût du financement a été inscrit à l'actif à la date de mise en service : le 1er janvier 2016 pour la crèche et le 29 janvier 2016 pour le laboratoire.

Le coût du GER qui s'élève à 4,50 M€ (laboratoire LMV : 4,1 M€ ; crèche : 0,4 M€) été pris en compte dans le plan d'amortissement, conduisant ainsi l'établissement à amortir le LMV sur 41 ans et la crèche sur 36 ans.

Les coûts annexes correspondent aux dépenses engagées par Clermont Université puis par l'université Blaise Pascal dans le cadre de l'assistance à la Personne Publique (analyses technique, financières, juridiques...) ont été intégrés au coût d'investissement des biens à hauteur de 1 182 k€ répartis entre le laboratoire et la crèche au prorata du coût d'investissement :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage : 697 k€ (laboratoire : 648 k€ - crèche : 49 k€)
- Primes d'indemnités versées aux candidats non retenus pour 484 k€ (laboratoire : 450 k€ - crèche : 34 k€).

La valeur des biens et des amortissements est la suivante :

Immobilisations (en k€)	Valeur brute au 01/01/2021	Acquisitions	Valeur brute au 31/12/2021
Immobilisations corporelles			
Crèche	1 249	0	1 249
Laboratoire LMV	16 966	0	16 966
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>18 215</b>	<b>0</b>	<b>18 215</b>

Amortissements (en k€)	Amortissements au 01/01/2021	Dotation de l'exercice	Cumul des amortissements au 31/12/2021
Crèche	174	35	209
Laboratoire LMV	2 095	424	2 519
<b>Total des amortissements</b>	<b>2 270</b>	<b>459</b>	<b>2 729</b>

Le financement prévisionnel des loyers est assuré par l'État à hauteur de 83% du coût de financement soit 16,4 M€ TTC (13 M HT) dont 0,8 M€ d'indemnité de dédit. L'indemnité de dédit correspond au montant à verser en cas de rupture du contrat.

Le contrat prévoit deux cessions de créance loi Dailly par le partenaire aux établissements financiers auprès desquels il a obtenu les moyens de financements long terme.

La première a fait l'objet d'une notification par le Crédit foncier en date du 13/09/2013 et d'un acte d'acceptation signé du Président du PRES Clermont université. Par cet acte d'acceptation l'établissement accepte irrévocablement la cession des créances cédées et acceptées et s'engage à payer directement, intégralement et inconditionnellement au Crédit Foncier les créances cédées et acceptées sans pouvoir opposer aucune compensation, ni aucune exception fondée sur ses rapports personnels avec le Partenaire telles que l'annulation, la nullité, la résiliation du contrat ou l'inexécution des obligations du partenaire. Le montant de la créance cédée et acceptée s'élève à 14,92 M€ ; la quote-part des frais financiers s'élève à 4 042 k€ et celle de l'amortissement du capital à 10 877 k€.

La seconde cession n'a pas fait l'objet d'un acte d'acceptation ; elle a été notifiée par la Caisse d'Epargne et le Crédit Foncier en date du 13/09/2013 et s'élève à 1 436 k€ (frais financier : 106 k€ - capital : 1 330 k€).

Conformément au contrat, la fixation des taux d'intérêts a été réalisée à la date de mise à disposition du dernier ouvrage : le 29 janvier 2016.

Caractéristiques du contrat signé	Montant de l'investissement HT (en k€)	Montant de la dette financière (k€)	Prise de possession des biens	Option d'achat	Financement de l'investissement	Valeur résiduelle au terme du contrat
LMV	14 016	12 867	31-mai-15	non	Etat - Collectivités territoriales	Construction remise gratuitement à l'université
Crèche	1 147	401	29-janv-16		Université	
Total	15 162	13 268				

Le montant des engagements au 31 décembre 2021 sont les suivants :

Situation de la dette au 31/12/2021	Montant total HT (en k€)	Début	Fin
Débit	744	2013	2041
Cession Dailly acceptée sur garantie visant à financer 80% du loyer financier investissement	13 112 421	2016	2041
Loyer annuel restant dû correspondant à la construction, à l'équipement et au financement	15 664 093	2016	2041
Loyer annuel restant dû correspondant à l'entretien, de maintenance et de renouvellement	6 991 728	2016	2041

Une indemnité irrévocable est prévue en cas de fin anticipée du contrat dont les modalités de calcul sont les suivantes :

a. en cas de résiliation du Contrat de Partenariat pour faute du Partenaire : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation) majoré de la marge de crédit applicable, des montants des Redevances R1.1 (frais financiers sur Crédit Long Terme Dailly - créance cédée part acceptée)

et R1.4 (amortissement capital sur Crédit Long Terme Projet - créance cédée part acceptée) restant à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;

b. en cas de résiliation du Contrat de Partenariat pour force majeure : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation) majoré de 66% de la marge de crédit applicable, des montants des Redevances R1.1 et R1.4 restants à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;

c. en cas de résiliation du Contrat de Partenariat pour motif d'intérêt général : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation) majoré de 33% de la marge de crédit applicable, des montants des Redevances R1.1 et R1.4 restants à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;

d. dans tous les autres cas où l'Indemnité Irrévocable est due par le Partenaire en application des stipulations du Contrat de Partenariat ou de la Convention Tripartite : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation ou toute autre date d'exigibilité), des montants des Redevances R1.1 et R1.4 restants à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;

e. majorée des intérêts courus au titre du Financement entre la date de prise d'effet de l'exigibilité de l'Indemnité Irrévocable et la date de son versement.

Le taux de swap défini ci-dessus correspond au taux de swap amortissable contre Euribor 3 mois, ou tout autre indice qui lui serait substitué ou reconnu équivalent, d'un emprunt d'une durée équivalente à la durée résiduelle théorique du Contrat de Partenariat et présentant le même profil que l'échéancier de paiement des Redevances R1.1 et R1.4.

### ➤ Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées de titres de participation de sociétés non consolidées. La valeur brute est constituée par le prix d'acquisition augmenté le cas échéant des frais complémentaires activables.



Une dépréciation est constituée, le cas échéant, pour amener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité appréciée sur la base du potentiel économique de la filiale appréciée en fonction de la quote-part d'actif net réévalué, de la rentabilité et de leur valeur économique.

Les autres immobilisations financières correspondent pour l'essentiel à des dépôts et cautionnements et des créances rattachées à des participations non consolidées.

### ► Stock

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### ► Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée en cas de risque probable de non recouvrement.

### ► Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour le prix d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Au 31 décembre, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constatée pour la différence.

### ► Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées pour leur valeur nominale.

### ► Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation courantes, facturées au titre de l'exercice suivant.

### ► Financement de l'actif

Les financements externes de l'actif sont principalement composés de la valeur des biens acquis, dévolus et des biens mis à disposition, ainsi que des subventions d'investissement destinées à financer des opérations d'investissement.

Le fléchage des immobilisations doit permettre à l'université de reprendre en résultat la quote-part des financements externes de l'actif au même rythme que l'amortissement du bien financé. Le financement par l'Etat de la redevance financière du bâtiment du LMV, dont la construction a été réalisée dans le cadre d'un contrat de partenariat public privé, est versé sur 25 ans. Il est repris en résultat au rythme des amortissements du bien.

Lors d'une dépréciation ou d'une sortie du bilan de l'actif financé, la reprise est comptabilisée dans la même catégorie de produits que celle de la charge constatant la baisse de valeur de l'actif (exploitation ou financier). Il en est de même lorsqu'un financement est reconstitué symétriquement à une reprise de dépréciation sur un actif.

### ► Provisions pour risques et charges

Les provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, dont la réalisation est incertaine, mais que des événements survenus ou en cours rendent probables.

Les provisions n'ont qu'un caractère provisoire et ne peuvent être valablement constituées que lorsque la charge ou le risque envisagé n'est pas certain, mais est probable et que cette probabilité est née au cours de l'exercice.

Au sein de l'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE et compte tenu qu'ils reposent sur des bases estimatives, sont recensés en provision pour risques et charges, les droits inscrits sur comptes épargne-temps conformément aux dispositions de l'instruction de la DGFIP du 27 novembre 2013, reprise dans le recueil des normes comptables.

### ➤ Engagements de retraite et prestations assimilées

La méthode préférentielle concernant le provisionnement des indemnités de fin de carrière n'a pas été appliquée pour les raisons suivantes :

- Concernant l'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, les personnels travaillant pour l'université sont fonctionnaires ou ont des contrats de droit public. L'université n'a donc aucune obligation de versement d'une indemnité au moment du départ du personnel à la retraite.
- Concernant les autres entités, les estimations effectuées ont démontré que ces montants étaient non significatifs.

### ➤ Provisions fiscalement règlementées

Ces provisions constatées en vertu de dispositions fiscales sont considérées économiquement comme non justifiées et font l'objet d'une annulation dans les comptes consolidés.

### ➤ Ecart de conversion

Les écarts d'actif ou de passif provenant de la conversion dans la monnaie d'établissement des comptes annuels des entreprises consolidées, de dettes et de créances libellées dans une autre monnaie font l'objet des retraitements suivants :

- comptabilisation des écarts de conversion actif en mali de change,
- comptabilisation des écarts de conversion passif en boni de change,
- annulation des provisions pour risques de change pouvant exister.

### ➤ Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement représentent l'ensemble des subventions accordées au groupe dans le cadre du développement de son activité.

### ➤ Impôts sur les bénéfices

Le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société. Les décalages temporaires entre les résultats comptables et fiscaux ainsi que les retraitements résultant de l'élimination de l'incidence des législations fiscales ont donné lieu au calcul d'un impôt différé.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

### ➤ Autres méthodes préférentielles non appliquées par le Groupe

Le Groupe n'est pas concerné par les autres méthodes préférentielles non appliquées à la clôture de l'exercice.

### 3. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

#### 3.1. Ecart d'acquisition

	Ouverture au 01/01/2021	Entrées de périmètre	Dotations de l'exercice	Clôture
Ecart d'acquisition	707			707
Amt/dép. écarts d'acquisition	-707			-707
<b>Total Valeur Nette</b>				

L'écart d'acquisition est relatif à CAI. Celui-ci a été intégralement déprécié.

### 3.2. Immobilisations incorporelles

	Ouverture au 01/01/2021	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations de périmètre	Reclassement	Clôture
Frais de recherche	249					31	280
Concessions, brevets & droits similaires	479	253					732
Logiciels	3 309	128	-1				3 436
Immobilisations incorporelles en cours	77	116				-31	162
Autres immobilisations incorporelles	761						761
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 875</b>	<b>497</b>	<b>-1</b>				<b>5 371</b>
Amt/Dép. frais de rech.	-95			-55			-150
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-346			-20			-366
Amt/Dép. logiciels	-2 960		1	-221			-3 180
Amt/Dép. autres immos incorp.	-253			-77			-330
<b>Amt/dép. immo. incorporelles</b>	<b>-3 654</b>		<b>1</b>	<b>-374</b>			<b>-4 027</b>
<b>Total Valeur Nette</b>	<b>1 221</b>	<b>497</b>		<b>-374</b>			<b>1 344</b>

### 3.3. Immobilisations corporelles

	Ouverture au 01/01/2021	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassement	Correction du bilan à l'ouverture	Clôture
Terrains	21 136		-123				21 014
Agencements sur terrains	188						188
Constructions	309 221	1 098	-3 784		438	-5 000	301 974
Installations tech, matériel & outillage	71 128	7 023	-143				78 008
Matériel informatique	145	9					154
Autres immobilisations corporelles	46 541	4 340	-240				50 641
Immobilisations corporelles en cours	11 387	9 439			-438		20 387
Avances et acomptes s/immo. corp.	821	738					1 560
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>460 567</b>	<b>22 647</b>	<b>-4 289</b>			<b>-5 000</b>	<b>473 925</b>
Amt/Dép. Agencements sur terrains	-142				-5		-146
Amt/Dép. constructions	-79 130		3 899	-14 134		1 333	-88 032
Amt/Dép. Matériel informatique	-140			-4			-144
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-60 075		143	-3 502			-63 434
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-37 024		247	-4 165			-40 942
Amt/Dép. immobilisations corp. en cours	-162						-162
<b>Amt/dép. immobilisations corporelles</b>	<b>-176 673</b>		<b>4 289</b>	<b>-21 810</b>		<b>1 333</b>	<b>-192 860</b>
<b>Total Valeur Nette</b>	<b>283 894</b>	<b>22 647</b>		<b>-21 810</b>		<b>-3 667</b>	<b>281 065</b>

### 3.4. Immobilisations financières

	Ouverture au 01/01/2021	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations de périmètre	Reclassement	Clôture
Titres de participation	41						41
Intérêts courus sur créances et prêts	32			-20			12
Titres immobilisés (AFS - non courant)	526			-262		-3	261
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	19	11				3	33
Prêts, cautionn. & aut. créances - courants							
<b>Immobilisations financières</b>	<b>618</b>	<b>11</b>		<b>-283</b>			<b>347</b>
Dépréciations des titres							
<b>Dép. immobilisations financières</b>							
<b>Total Valeur Nette</b>	<b>618</b>	<b>11</b>		<b>-283</b>			<b>347</b>

### 3.5. Ventilation des créances par échéance

	Clôture	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus
Immobilisations financières	45	12	25	8
Avance et acomptes versés sur commandes	920	920		
Clients et comptes rattachés	13 901	13 693	208	
Autres créances et comptes de régularisation	30 958	12 812	18 147	
<b>Total Créances</b>	<b>45 825</b>	<b>27 437</b>	<b>18 380</b>	<b>8</b>

### 3.6. Titres non consolidés

Société détentrice	Société détenue	Pourcentage de détention	Valeur Brute	Provision	Net
UCA	ZMATECH	9,39%	31		31
UCA	BIOVALO	11,63%	10		10
UCA	OAT	Non applicable	261		261
<b>Total</b>			<b>302</b>		<b>302</b>

### 3.7. Stocks

	Ouverture au 01/01/2021			Clôture au 31/12/2021		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
Stocks mp, fournitures et aut. appro.	3		3	2		2
Stocks - en-cours de production	3 879	-3 337	542	3 928	-3 400	528
Stocks -pds finis et intermédiaires						
Stocks de marchandises						
<b>Total</b>	<b>3 883</b>	<b>-3 337</b>	<b>546</b>	<b>3 930</b>	<b>-3 400</b>	<b>530</b>

### 3.8. Valeurs mobilières de placement

Société détentrice	Etablissements bancaires et intermédiaires	Type	Valeur Brute	Provision	Net
UCA	CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE BANQUE PRIVE	SCPI EDISSIMO	110		110
UCA	CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE BANQUE PRIVE	SCPI RIVOLI AVENIR PATRIMOINE	69		69
UCA	BANQUE POPULAIRE AURA	SCPI LAFFITTE PIERRE	98		98
UCA	BANQUE POPULAIRE AURA	FRUCTIREGIONS EUROPE	92		92
UCA	CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN	CRISTAL RENTE	110		110
UCA	CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN	ATREAM HOTEL	70		70
UCA	FINANCIERE DE L'AUBRAC	EPARGNE PIERRE	70		70
UCA	FINANCIERE DE L'AUBRAC	INTERPIERRE France	70		70
UCA	FINANCIERE DE L'AUBRAC	PIERVAL SANTE	72		72
UCA	FINANCIERE DE L'AUBRAC	VENDOME REGIONS	70		70
UCA	FINANCIERE DE L'AUBRAC	FONCIA PIERRE RENDEMENT	73		73
UCA		Intérêts courus	18		18
CAI		BSA SURGAR	84		84
<b>Total</b>			<b>1 006</b>		<b>1 006</b>



### 3.9. Provision pour risques et charges

	Ouverture au 01/01/2021	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Variations de périmètre	Clôture
Provisions pour litiges - non courant	597	131	-101		626
<b>Provisions pour risques</b>	<b>597</b>	<b>131</b>	<b>-101</b>		<b>626</b>
Provisions pour restructurations - non courant					
Autres provisions pour charges - non courant	1 978	300	-695		1 584
Autres provisions pour charges - courant	15		-15		
<b>Provisions pour charges</b>	<b>1 993</b>	<b>300</b>	<b>-710</b>		<b>1 584</b>

### 3.10. Emprunts et dettes financières

	Ouverture au 01/01/2021	Augmentation	Remboursement	Autres	Clôture
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	64	9		81	154
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	130		-5	-81	45
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	11 983		-447	-278	11 258
Autres emprunts et dettes assimilées - courant				278	278
<b>Dettes financières MLT</b>	<b>12 177</b>	<b>9</b>	<b>-452</b>		<b>11 735</b>
Concours bancaires (trésorerie passive)	10	9			19
<b>Dettes financières CT</b>	<b>10</b>	<b>9</b>			<b>19</b>
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>12 188</b>	<b>18</b>	<b>-452</b>		<b>11 754</b>

### 3.11. Ventilation des dettes par échéance

	Clôture	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus
Emprunts et dettes financières	11 754	342	11 412	
Avances et acomptes reçus	37 611	37 611		
Fournisseurs et comptes rattachés	9 447	9 447		
Dettes fiscales et sociales	8 061	8 061		
Autres dettes et comptes de régularisation	16 496	16 496		
<b>Total dettes</b>	<b>83 369</b>	<b>71 957</b>	<b>11 412</b>	

### 3.12. Impôts différés

Au sein du périmètre de consolidation, seule l' UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE n'est pas soumise en totalité à l'impôt sur les sociétés.

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés qui sont calculés selon la méthode du report variable.

Le taux retenu pour le calcul de l'impôt différé au 31 décembre 2021 est de 25 %.

Les déficits fiscaux et les amortissements réputés différés sont retraités à l'actif du bilan en tant qu'impôt différé actif, dans la mesure où leur probabilité d'imputation sur des bénéfices futurs est jugée plus probable qu'improbable. Dans le cas présent, seuls les déficits fiscaux reportables constatés sur la société CIDECO, d'un montant de 183 K€, ont été activés.

	Ouverture au 01/01/2021	Variation	Ecarts de conversion	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Impôts différés - actif		46				46
Impôts différés - passif						
<b>Solde net d'impôt différé</b>		<b>46</b>				<b>46</b>
Ventilation par type d'impacts (en base d'imposition)	Ouverture au 01/01/2021	Variation	Ecarts de conversion	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Eliminations et retraitements de consolidation						
Décalages temporaires						
Déficits reportables	1	182				183
<b>Total des bases d'imposition</b>	<b>1</b>	<b>182</b>				<b>183</b>
Ventilation par type d'impacts (en montant d'ID)	Ouverture au 01/01/2021	Variation	Ecarts de conversion	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Eliminations et retraitements de consolidation						
Décalages temporaires						
Déficits reportables		46				46
<b>Total des montants d'ID</b>		<b>46</b>				<b>46</b>

Entité	Total des déficits reportables au 31/12/2021 (K€)	Part des déficits reportables activables (K€)	Part des déficits reportables non activables (K€)	Taux d'IS utilisé	Montant des impôts différés actifs (K€)
CAI	5 951		5 951	25,0%	0
CIDECO	183	183		25,0%	46
CNEP	1 479		1 479	25,0%	0
UCA					
<b>TOTAL</b>	<b>7 614</b>	<b>183</b>	<b>7 430</b>		<b>46</b>

Les déficits de CNEP n'ont pas été activés du fait que le dirigeant nous a indiqué que la société ne devrait pas faire de bénéfice fiscal au cours des 3 prochaines années.

Les déficits de CAI ne sont pas activés pour deux raisons :

- La société en dehors des abandons de comptes courants ne sera pas bénéficiaire en 2022.
- Nous ne connaissons pas encore le montant de l'abandon de compte courant consenti par la BPI sur les prochaines années.

Le déficit de CAI a été utilisé en 2021 car la société a été bénéficiaire mais cela n'est dû qu'à l'abandon de compte courant consenti par la BPI pour un montant de 2 000 000 €.

## 4. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

### 4.1. Autres produits et charges d'exploitation

	Clôture
Dotation annuelle du ministère	247 261
Autres financements publics	24 855
Collecte Taxe App	904
Production stockée	49
Production immobilisée	322
Reprises des amortissements et transfert de charges	159
Reprises des financements externes de l'actif	12 790
Redevances de brevets	129
Prestations diverses	6 080
<b>Total Autres produits d'exploitation</b>	<b>292 548</b>
Autres charges	-9 951
<b>Total Autres charges d'exploitation</b>	<b>-9 951</b>

### 4.2. Achats et variation de stocks

	Clôture
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	-65
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	-1
Variation stocks de marchandises	
Achats de marchandises	-63
<b>Total Achats consommés</b>	<b>-130</b>

### 4.3. Charges externes

	Clôture
Achat d'études	-109
Autres achats	-33
Achats non stockés de matières et fournitures	-10 033
Sous-traitance générale	-380
Redevances de crédit-bail	
Locations et charges locatives	-833
Entretiens et réparations	-5 626
Primes d'assurance	-280
Etudes et recherches	-763
Divers	-1 417
Personnel mis à disposition	-1 238
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-1 065
Publicités	-1 011
Transports	-154
Déplacements, missions	-1 837
Frais postaux	-320
Services bancaires	-34
Autres charges externes	-5 448
<b>Total Charges externes</b>	<b>-30 581</b>

### 4.4. Impôts et taxes (hors IS)

	Clôture
Impôts et taxes sur rémunérations	-2 960
Autres impôts et taxes	-325
<b>Total Impôts et taxes</b>	<b>-3 285</b>

#### 4.5. Charges de personnel

	Clôture
Rémunérations du personnel	-139 158
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-95 139
Autres charges de personnel (dont intéressement)	-882
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>-235 179</b>

#### 4.6. Dotations et reprises d'exploitation

	Clôture
Dot./Amt. & dép. immo. incorporelles	-374
Dot./Amt. & dép. immo. corporelles	-21 810
Dot. aux prov. d'exploitation	-431
Dot./dép. des stocks en-cours et produits finis	-63
Dot./dép. des actifs circulants	-47
Rep./provisions d'exploitation	811
Rep./dép. des créances (actif circulant)	1
<b>Total Dotations et reprises amort. &amp; prov. d'exploitation</b>	<b>-21 912</b>

#### 4.7. Charges et produits financiers

	Clôture
Charges d'intérêts sur emprunt	-499
Revenus des équivalents de trésorerie	39
Autres produits financiers	1 319
<b>Total Résultat financier</b>	<b>856</b>

#### 4.8. Impôts sur les bénéfices

	Clôture
Impôts différés	45
Impôt exigible	-111
Crédits d'impôt	429
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	
<b>Total Impôts sur les bénéfices</b>	<b>364</b>

#### 4.9. Preuve d'impôt

	Clôture
<b>Résultat consolidé</b>	<b>18 575</b>
Amort de l'écart d'acquisition	-
<b>Résultat net consolidé hors amortissement des écarts d'acquisition</b>	<b>18 575</b>
Impôts comptabilisés	364
<b>Résultat net consolidé avant IS</b>	<b>18 211</b>
Réintégrations permanentes	0
Déductions permanentes	-
Déficits non activés	- 476
Résultat de l'université non soumis à l'impôt	- 17 510
<b>Résultat net consolidé avant IS</b>	<b>225</b>
Is au taux normal de 26,5%	60
Is au taux réduit	
Contribution exceptionnelle	
<b>Impôt théorique consolidé</b>	<b>60</b>
Crédits impôts	- 429
Impact de l'IS à 15 %	- 4
Impact de l'IS à 28 %	
Impact du taux d'impôt différé à 25 %	3
<b>Impôt consolidé total</b>	<b>- 364</b>
<b>Taux d'IS effectif</b>	<b>-2,00%</b>
<b>Ecart</b>	<b>- 0</b>



## 5. ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 5.1. Engagements reçus

Néant

### 5.2. Engagements donnés

Société	Nature de la dette	Garantie	Bénéficiaire	Montant à la clôture consolidé
CAI	Retour à meilleure fortune	Retour à meilleure fortune suite abandon de créance 2018	BPI	3 207 600
CAI	Retour à meilleure fortune	Retour à meilleure fortune suite abandon de créance 2019	BPI	3 628 800
CAI	Retour à meilleure fortune	Retour à meilleure fortune suite abandon de créance 2020	BPI	1 620 000
CAI	Retour à meilleure fortune	Retour à meilleure fortune suite abandon de créance 2021	BPI	1 296 000
				<b>9 752 400</b>

L'abandon de créance de la BPI a été conditionné à une clause de retour à meilleure fortune qui constitue l'intégralité de l'engagement.

## 6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

### 6.1. Effectif moyen

	Clôture
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE	3 400
CNEP	12
CIDECO	11
CLERMONT AUVERGNE INNOVATION	8
<b>Effectif</b>	<b>3 431</b>